



15ème législature

Question N° : 31507	De M. Christophe Naegelen (UDI et Indépendants - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Masques - Aide aux familles les plus précaires	Analyse > Masques - Aide aux familles les plus précaires.
Question publiée au JO le : 28/07/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 03/11/2020 Date de renouvellement : 16/02/2021 Date de renouvellement : 08/06/2021 Date de renouvellement : 21/09/2021 Date de renouvellement : 04/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la création d'une aide à l'achat de masques pour les familles les plus précaires. Partout en France, sont observés des signes de reprise de l'épidémie. En conséquence, l'application des gestes barrières s'impose pour toute la population française notamment par le port de masques, devenu obligatoire dans les lieux clos recevant du public. Néanmoins, l'achat de masques peut s'avérer être une charge financière difficilement supportable pour les familles les plus précaires, allant de 100 à 200 euros par mois pour une famille de deux enfants. Les annonces du ministère de la santé du jeudi 23 juillet 2020 vont dans le bon sens. Ainsi seraient distribués pour les 7 millions de Français les plus précaires, des masques gratuitement, par envoi postal. Au regard de la nécessité et de l'urgence d'un point de vue de santé publique que chacun puisse porter un masque, il l'interroge sur la mise en place de cette aide et sur les délais de distribution de ces masques.